

## Témoignages

« Un patient hospitalisé suite à une pyélonéphrite a pu regagner l'Ehpad le lendemain grâce à la mise en place d'une prise en charge en HAD envisagée dès le diagnostic.

**Dr JEAN, 47 ANS**

**Médecin coordonnateur en Ehpad**

« Suite à une infection sévère, M. R. a pu rester au sein de l'Ehpad et éviter une hospitalisation conventionnelle car l'HAD délivre un antibiotique réservé à l'usage hospitalier.

**Dr LOUIS, 37 ANS**

**Médecin traitant**

« L'état de Mme Y. s'aggravait. Grâce à l'équipe de l'HAD nous avons pu l'accompagner dans les meilleures conditions jusqu'à son décès.

**MURIELLE, 56 ANS**

**IDE en Ehpad**

« Nous intervenons régulièrement pour des pensements complexes pour lesquels nous utilisons du MEOPA, ce qui rend le soin beaucoup moins douloureux.

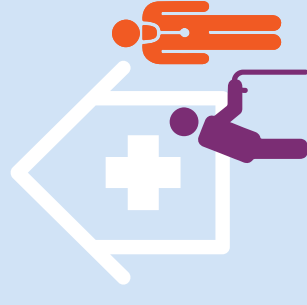
**Dr JACQUELINE, 43 ANS**

**Médecin coordonnateur en HAD**

« L'HAD m'a permis d'éviter d'aller à l'hôpital. J'ai pu rester avec l'équipe que j'ai l'habitude de voir et qui me connaît.

**M. M., 84 ANS**

**Résident**



300 établissements présents dans toute la France. Trouvez votre établissement d'HAD :

[www.TrouverSonHAD.fr](http://www.TrouverSonHAD.fr)



## L'hospitalisation à domicile en Ehpad

➤ Pour qui ?

➤ Pourquoi ?

➤ Comment ?

Les fédérations représentatives des établissements d'hospitalisation à domicile et des établissements d'hébergement pour personnes âgées, conscientes des conséquences que peuvent entraîner les hospitalisations avec hébergement sur les personnes âgées fragiles, ont souhaité s'engager dans un partenariat afin de permettre à l'ensemble des résidents des EHPAD d'accéder à cette offre de soins.

### DOCUMENT RÉALISÉ PAR :



# L'hospitalisation à domicile en Ehpad en 3 questions

Les équipes d'HAD peuvent intervenir en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Elles assurent au sein du lieu de vie du résident des **soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés, de niveau hospitalier.**

## ► Pour qui ?

**Les résidents en Ehpad nécessitant des soins spécifiques tels que :**

- pansements complexes (escarres, ulcères...);
- soins palliatifs;
- traitements intraveineux (antibiothérapie, antiviral);
- prise en charge de la douleur;
- chimiothérapie;
- assistance respiratoire;
- nutrition entérale et parentérale;
- nursing lourd (>2h/j)
- sortie précoce de chirurgie

## ► Pourquoi ?

**Par son intervention ponctuelle l'HAD permet de :**

- **raccourcir ou éviter** les hospitalisations avec hébergement;
- **éviter** au maximum les transports de résidents;
- **accompagner** la fin de vie du résident dans son lieu de vie et soutenir la famille et l'équipe de l'Ehpad, à travers une prise en charge en soins palliatifs.

## ► Comment intervient l'HAD en Ehpad ?

### Une convention de partenariat

SIGNÉE ENTRE L'HAD ET L'EHPAD AVANT LA PREMIÈRE ADMISSION



### 1. La demande

**Prescription par le médecin traitant, le médecin coordonnateur de l'Ehpad ou par le médecin hospitalier** (au sein de l'Ehpad ou après un passage aux urgences ou une hospitalisation avec hébergement)



### 3. Le projet thérapeutique

**Établi par les équipes d'HAD et de l'Ehpad**, en accord avec le médecin traitant et/ou le médecin hospitalier. Accord du patient et de son entourage



### 4. Le protocole d'intervention

**Précise les rôles respectifs de l'HAD et de l'Ehpad** (soins techniques, toilettes...). Les soins délivrés par l'HAD s'intègrent dans le projet de vie du résident



### 6. Les soins

**L'HAD coordonne son intervention avec celle des professionnels libéraux et de l'Ehpad.** Le médecin traitant reste le médecin référent du patient

### 5. L'admission

**Prononcée par l'HAD en concertation avec l'Ehpad**

### 2. L'évaluation initiale

**Réalisée par l'HAD** (état de santé et environnement du résident)



### 7. Réévaluation et ajustements

**Tout au long de la prise en charge**, lors de réunions pluridisciplinaires avec l'Ehpad



### 8. La sortie

**Décidée par l'HAD** qui adresse un courrier de fin d'hospitalisation au prescripteur et au médecin traitant

## Le saviez-vous ?



**24 h/24  
7 j/7**

CONTINUITÉ DES SOINS ASSURÉE PAR L'ÉQUIPE DE L'HAD EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ÉQUIPE DE L'EHPAD



**100 %**

DES SOINS SONT PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE ET LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

**LE FORFAIT SOINS DE L'EHPAD RESTE INCHANGÉ**



**Qualité et sécurité**

CERTIFIÉES PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



**L'HAD**

A LA POSSIBILITÉ DE DISPENSER DES MÉDICAMENTS DE LA RÉSERVE HOSPITALIÈRE